

# Réunion conseil municipal du 31 mars 2023

vendredi 31 mars 2023 20:30

Ouverture de la séance à 20h32 par Serge CAVIGGIA, MAIRE

**Secrétaire de séance Valéry BRUNEL**

Adoption du procès-verbal de la séance précédente

- Approuvé à l'unanimité

## **Délibération n°1 - Autorisation de signer la convention avec le SDEA dans le cadre de l'aménagement du parking à Freyssenet**

Un débat s'ouvre sur ce futur projet

Sylvain souligne l'importance de prendre en compte l'assainissement qui passe sous le remblai mis en place Il souligne également l'importance de réaliser les murs en pierre sèche

Valéry intervient dans ce sens et considère par exemple qu'un enrochement ne serait pas adapté dans le paysage composé exclusivement de murs de pierres sèches à cet endroit

Valéry propose d'écrire un programme qui constituera le cahier des charges de l'étude qui sera réalisée

Proposition validée

La délibération est soumise au vote

- Elle est approuvée à l'unanimité

## **Délibération n°2 - Remboursement de frais avancés par l'agent en charge de l'entretien des gîtes**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de rembourser la somme de 81.30€ à Madame Lysiane RAYMOND VAILLANT, correspondant au paiement d'une facture de laverie pour le linge des gîtes communaux dont elle a fait l'avance.

La délibération est approuvée à l'unanimité

## **Délibération n°3 - Adoption du compte de gestion 2022 pour le budget principal comptabilité M14**

Le document présentant ces comptes est lu et commenté par le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ARRETE les comptes du compte de gestion du budget principal de la commune de l'année 2022 établi par Monsieur le Trésorier,

VOTE le compte de gestion du budget principal : POUR à l'unanimité.

## **Délibération n°4 -Vote du compte administratif 2022 pour la comptabilité M14 Budget principal**

Monsieur le Maire communique au conseil municipal que la balance générale du compte administratif de la commune 2022 est en parfaite corrélation avec le compte de gestion 2022 établi par le Receveur Municipal.

A savoir :

|                                      |             |
|--------------------------------------|-------------|
| Total des recettes de fonctionnement | 342 339.92€ |
|--------------------------------------|-------------|

|                                      |             |
|--------------------------------------|-------------|
| Total des dépenses de fonctionnement | 254 452.20€ |
|--------------------------------------|-------------|

|                                        |                   |
|----------------------------------------|-------------------|
| <b>Excédent de fonctionnement 2022</b> | <b>87 887.72€</b> |
|----------------------------------------|-------------------|

|                                     |             |
|-------------------------------------|-------------|
| Total des recettes d'investissement | 288 126.46€ |
|-------------------------------------|-------------|

|                                     |             |
|-------------------------------------|-------------|
| Total des dépenses d'investissement | 200 775.42€ |
|-------------------------------------|-------------|

|                                       |                   |
|---------------------------------------|-------------------|
| <b>Excédent d'investissement 2022</b> | <b>87 351.04€</b> |
|---------------------------------------|-------------------|

Le document présentant ces comptes est lu et commenté en séance.

Madame Odile CHASSON, conseillère municipale a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Le conseil municipal à 10 voix pour, et en l'absence du Maire sorti pour le vote, approuve et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

- Compte administratif adopté à l'unanimité pour la M14

#### **Délibération n°5- Adoption du compte de gestion 2022 pour la comptabilité M49 Eau Assainissement**

Le document présentant ces comptes est lu et commenté par le maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Arrête les comptes du compte de gestion du budget eau assainissement de la commune de l'année 2022 établi par Monsieur le Trésorier,

VOTE le compte de gestion du budget principal : POUR à l'unanimité

#### **Délibération n°6-Vote du compte administratif 2022 pour la comptabilité M49 Eau Assainissement**

Monsieur le Maire communique au conseil municipal que la balance générale du compte administratif de la commune 2022 est en parfaite corrélation avec le compte de gestion 2022 établi par le Receveur Municipal.

A savoir :

|                                     |                   |
|-------------------------------------|-------------------|
| Total des recettes d'exploitation   | 76 251.00€        |
| Total des dépenses d'exploitation   | 62 895.89€        |
| <b>Excédent d'exploitation 2022</b> | <b>13 355.11€</b> |

|                                       |                   |
|---------------------------------------|-------------------|
| Total des recettes d'investissement   | 48 077.73€        |
| Total des dépenses d'investissement   | 31 355.48€        |
| <b>Excédent d'investissement 2002</b> | <b>16 722.25€</b> |

Le document présentant ces comptes est lu et commenté en séance.

Madame Odile CHASSON, conseillère municipale a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Le conseil municipal à 10 voix pour, et en l'absence du Maire sortie pour le vote, approuve et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

- Compte administratif adopté à l'unanimité pour la M49

#### **Délibération n° 7 - Affectation du résultat pour la comptabilité M14 Budget principal**

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats du compte administratif 2022 sur le budget primitif 2023 comme suit :

|                            |                                           |
|----------------------------|-------------------------------------------|
| Résultat de fonctionnement | 87 887,72€                                |
| ○ compte 002               | 30 000,00€ à la section de fonctionnement |
| ○ compte 1068              | 57 887,72 € à la section d'investissement |

- proposition adoptée à l'unanimité

#### **Délibération n°8 - Affectation du résultat pour la comptabilité M49 Eau Assainissement**

- Résultat de fonctionnement: 13 355,11€
- Proposition d'affecter en totalité ce résultat à la section de fonctionnement
- proposition adoptée à l'unanimité

#### **Délibération n° 9 -Vote des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2023**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux et de les maintenir pour l'année 2023 comme suit :  
TH (Taxe d'habitation) : 7.29 %  
TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés bâties) : 27.96 %  
TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés Non bâties) : 106.57 %  
• proposition adoptée à l'unanimité

#### **Délibération n°10 -Transfert des charges de la comptabilité M49 à la comptabilité M14**

Monsieur le Maire, rappelle le remboursement par le budget eau assainissement des frais de personnel payés par le budget de la commune, à la subdivision 6215 « Personnel affecté par une collectivité ».Ce même remboursement constitue pour le budget principal une recette au compte 70841 « Mise à disposition de personnel » pour un montant de 7600€ pour l'année 2022  
Proposition de transfert de charge du budget M14 vers M49 7600€  
• proposition adoptée à l'unanimité

#### **Délibération n°11 -Vote du budget primitif 2023 pour la comptabilité M14 Budget Principal**

**APPROUVE** le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2023 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses

Pour la section de fonctionnement à la somme de **305 850.00 euros**,

Pour la section d'investissement à la somme de **410 235.00 euros**,

• proposition adoptée à l'unanimité

#### **Délibération n°12 -Vote du budget primitif 2023 pour la comptabilité M49 Eau Assainissement**

**APPROUVE** le budget primitif du budget eau assainissement pour l'exercice 2023 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses,

pour la section d'exploitation à la somme de **73 677.00€**,

pour la section d'investissement à la somme de **51 117.00€**,

• proposition adoptée à l'unanimité

Séance levée à 22h50

Prochaine réunion 28 avril 20h (réunion de travail)